



# Le traitement fiscal des placements faits par vos clients aux É.-U.

---

Les conseillers en placement qui achètent des titres américains doivent connaître l'incidence fiscale de ces placements pour les clients; nous pouvons vous aider.

Les investisseurs canadiens continuant à diversifier leurs portefeuilles à l'extérieur du Canada, ils doivent comprendre les répercussions potentielles de ces placements en matière de retenue d'impôt et d'impôt successoral à l'étranger. Ils ignorent souvent que leurs actifs peuvent être soumis à l'impôt étranger ou américain. Tandis que les investisseurs canadiens recherchent des occasions de placements aux États-Unis et à l'étranger, ils ne doivent pas oublier que ces placements peuvent leur coûter. Cette diversification se fait au prix d'impôts étrangers et américains potentiels.

En achetant des fonds d'investissement canadiens et des FNB cotés en bourse au Canada, les investisseurs peuvent éviter des impôts inattendus. **Les FNB BMO et les fonds d'investissement BMO** offrent à l'investisseur une gamme complète de solutions dont la diversification étrangère est fiscalement avantageuse. Grâce aux placements dans des titres américains offerts dans des options en dollars canadiens et américains, nous avons des solutions qui permettent aux investisseurs d'obtenir l'exposition désirée sans les coûts supplémentaires.

## Impôt successoral américain

- Les résidents canadiens fortunés qui ont des actifs américains dont la valeur dépasse 60 000 \$ US et 13,99 M\$ US<sup>1</sup> en actifs mondiaux peuvent être tenus de payer l'impôt successoral des États-Unis sur la valeur de leurs actifs américains au décès.
- Si la valeur de votre succession mondiale n'est pas supérieure à 13,99 M\$ US, mais que la valeur de vos actifs aux États-Unis est supérieure à 60 000 \$ US au décès, vous devez produire une déclaration d'impôt sur les successions aux États-Unis, même si vous n'avez pas d'impôt successoral à payer.
- Le taux d'imposition commence à 18 % et monte jusqu'à 40 % pour les investisseurs dont les actifs américains dépassent 1 M\$ US.
- La Convention fiscale Canada-États-Unis autorise une réduction de l'impôt successoral lorsqu'on réclame un « crédit unifié » et un « crédit au titre du conjoint » (le cas échéant).

**Remarque :** Les actions et les fonds d'investissement américains, les biens immobiliers américains et certains titres de créance américains sont considérés comme des biens immobiliers situés aux États-Unis, potentiellement assujettis à l'impôt successoral.

Les Canadiens fortunés qui cherchent un endroit où investir leurs dollars américains, mais qui redoutent aussi l'impôt successoral américain, seraient mieux avisés d'investir dans un FNB ou dans un fonds d'investissement canadien. Les fonds d'investissement et les FNB canadiens (même s'ils investissent dans des actions ou des obligations américaines) ne sont généralement pas considérés comme des actifs américains aux fins de l'impôt successoral<sup>2</sup>.

### Crédit unifié bonifié

Le crédit est offert uniquement aux résidents du Canada et correspond au plus élevé des montants suivants :

- 13 000 \$
- $5\,481\,800\ \$\text{US}^* \times \frac{\text{la valeur de vos actifs américains}}{\text{la valeur de vos actifs mondiaux}^3}$

\* Il s'agit du crédit d'impôt unifié qui, pour l'essentiel, exonère 13,99 M\$ US de biens de l'impôt successoral.

**Exemple :** Raymond, un résident canadien, possède des actifs mondiaux évalués à 20 millions de dollars, dont 2 millions \$ US sont considérés comme des actifs américains.

Impôt successoral américain brut : 745 800 \$<sup>4</sup>  
Crédit unifié : 548 180 \$<sup>5</sup> (au prorata)

**Impôt successoral net : 197 620 \$**

### Crédit au titre du conjoint

**Impôt successoral net : 197 620 \$**

Si les actifs américains d'un Canadien sont légués, à son décès, à son conjoint, la Convention fiscale prévoit un crédit au titre du conjoint.

Ce crédit est égal au moins élevé des montants suivants : le crédit unifié ou le montant de l'impôt successoral. Il s'agit d'un report d'impôt; l'impôt est donc payé au décès du conjoint.

**Exemple :** Si Raymond lègue ses actifs américains à sa femme Suzanne (également résidente canadienne), l'impôt successoral américain sera ramené à zéro.

Impôt successoral : 197 620 \$ (avant le crédit au titre du conjoint)

Crédit au titre du conjoint : 197 620 \$

**Impôt successoral net : 0 \$** (impôt à payer une fois les deux crédits, unifié et au titre du conjoint, appliqués)

Cet exemple est fourni à titre d'illustration seulement et ne doit pas être interprété comme des conseils juridiques ou fiscaux. Veuillez parler de votre situation personnelle à votre conseiller juridique ou à votre fiscaliste.

<sup>1</sup> 13,99 M\$ en 2025; indexé annuellement en fonction de l'inflation. <sup>2</sup> Aussi longtemps que les fonds canadiens sont traités comme des sociétés au sens du fisc américain. <sup>3</sup> Sur cette page, la devise pour tous les montants est le dollar américain. <sup>4</sup> Le taux d'imposition est établi selon des paliers. Il commence à 18 % et passe à 40 % pour les actifs américains d'une valeur supérieure à 1 M\$. 345 800 \$ sur la première tranche de 1 M\$ et 400 000 \$ sur la prochaine tranche de 1 M\$. <sup>5</sup> Si le portefeuille d'actions américaines représente au moins 10 % des actifs mondiaux, le crédit sera de 548 180 \$ ( $5\,481\,800\ \$ \times 10\%$ ).

# Formulaire T1135 – Bilan de vérification du revenu étranger

Le formulaire T1135 doit être obligatoirement rempli par tout résident canadien qui possède certains biens étrangers dont le coût total dépasse 100 000 \$ CA.

## Les personnes touchées peuvent être les suivantes :

- Les Canadiens qui détiennent des actifs étrangers
- Les immigrants au Canada qui ont des actifs étrangers\*
- Les résidents canadiens à l'étranger qui acquièrent des actifs étrangers

## Exemples d'actifs qui doivent être déclarés :

- Actions, obligations ou autres titres émis par des sociétés étrangères (même s'ils sont détenus sur un compte de courtage au Canada)
- Sommes détenues dans des comptes bancaires à l'étranger
- Participations dans des immeubles locatifs étrangers

## Exemples d'actifs étrangers exonérés d'une déclaration :

- Placements détenus dans un régime enregistré, comme un CELI, un REER, un FERR, un REEE ou un CELIAPP
- Biens à usage personnel, comme une propriété de vacances située à l'étranger que l'on utilise principalement comme résidence personnelle

Le seuil de 100 000 \$ est atteint lorsque le *coût* total de l'actif (et non sa valeur) dépasse 100 000 \$ CA à tout moment au cours de l'année.

## Exemples de scénarios :

Les biens qui doivent être déclarés	Les biens qui n'ont pas besoin d'être déclarés
<ul style="list-style-type: none"><li>• Les titres négociés sur une bourse américaine comme :<ul style="list-style-type: none"><li>• General Electric (GE)</li><li>• Ford Motor Company (F)</li><li>• Pfizer Inc. (PFE)</li></ul></li><li>• Les FNB inscrits aux États-Unis, tels que :<ul style="list-style-type: none"><li>• SPDR S&amp;P 500 ETF (SPY)</li><li>• Vanguard S&amp;P 500 ETF (VOO)</li><li>• iShares Core S&amp;P 500 ETF (IVV)</li></ul></li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Les FNB et les fonds d'investissement canadiens</li></ul>

 Même si un fonds d'investissement ou un FNB canadien détient des titres étrangers, les parts du fonds canadien ne sont pas considérées comme biens étrangers aux fins de l'obligation de déclaration sur le formulaire T1135.

**Visitez la page de l'Agence du revenu du Canada (ARC) Questions et réponses sur le formulaire T1135 ou communiquez avec votre conseiller fiscal pour obtenir plus de renseignements.**

\* Un particulier (autre qu'une fiducie) n'est pas tenu de produire le formulaire T1135 pour l'année où il a commencé à résider au Canada.

# L'incidence de l'impôt étranger retenu à la source

Les dividendes (et, peut-être, d'autres sources de revenus) versés sur des placements étrangers peuvent être assujettis à un impôt étranger retenu à la source, prélevé avant même que l'investisseur ne reçoive les distributions.

## 1. Type de compte

On ne peut réclamer un crédit pour impôt étranger que pour les placements détenus dans un compte non enregistré. L'investisseur reçoit, après la fin de l'année d'imposition, un feuillet T3 ou T5 qui indique le montant de l'impôt étranger payé. On peut réclamer un crédit pour cet impôt en remplissant le formulaire T2209 (fédéral) et le formulaire TP-772-V (Québec).

Un crédit pour impôt étranger ne peut pas être demandé pour recouvrer l'impôt étranger payé dans votre REER (ou dans un autre compte enregistré), et représente donc un coût fiscal, puisqu'il réduira le montant d'argent disponible à distribuer à la retraite ou autrement.

## 2. Type de placements

L'investisseur est généralement assujéti à un impôt prélevé à la source par un pays étranger sur le revenu réalisé dans ce pays (par exemple les dividendes versés à un investisseur résident du Canada par une société résidente des États-Unis sont généralement assujettis à un impôt retenu à la source de 15 %).

De plus, lorsque des titres étrangers (hors États-Unis) sont détenus indirectement par un fonds d'investissement canadien qui a pris position dans un fonds négocié en bourse (FNB) inscrit aux États-Unis, l'investisseur peut (indirectement) être assujéti à deux niveaux d'impôt étranger retenu à la source.



## Exemple d'impôt retenu à la source

### **iShares MSCI EAFE ETF (EFA)** [FNB inscrit aux É.-U.]

Lorsque ce fonds est détenu par un résident canadien dans un compte non enregistré, deux retenues d'impôt s'appliquent :

1. L'impôt prélevé par les États-Unis, qui est recouvrable.
2. L'impôt prélevé par d'autres pays, qui n'est pas recouvrable.

### **Solution :**

Étant donné que le FINB BMO MSCI EAFE (ZEA) et le FINB BMO MSCI EAFE couvert en dollars canadiens (ZDM) sont des FNB inscrits au Canada et détiennent, en général, leurs titres sous-jacents directement, on peut réclamer un crédit pour impôt étranger qui viendra contrebalancer l'impôt étranger retenu à la source dans un compte non enregistré.



**IMPORTANT :** Comme la majorité des FNB BMO détiennent leurs titres sous-jacents directement, on peut réclamer un crédit pour impôt étranger en recouvrement de l'impôt retenu à la source applicable à un compte non enregistré.

## Ventilation de l'impôt retenu à la source

Compte non enregistré	Scénario	Impôts applicables
Compte non enregistré	1 Fonds d'investissement et FNB canadiens qui détiennent des actions américaines	On peut recouvrer l'impôt américain retenu à la source en réclamant un crédit pour impôt étranger*.
	2 Fonds d'investissement et FNB canadiens qui détiennent un FNB inscrit aux É.-U. porteur d'actions américaines	
	3 FNB américains qui détiennent des actions américaines	
	4 Fonds d'investissement et FNB canadiens qui détiennent des actions étrangères (hors États-Unis) (directement)	On peut recouvrer l'impôt étranger retenu à la source en réclamant un crédit pour impôt étranger.
	5 Fonds d'investissement et FNB canadiens qui détiennent un FNB américain porteur d'actions étrangères	L'impôt étranger est retenu à la source et n'est pas recouvrable. L'impôt américain retenu à la source peut également s'appliquer; on peut le recouvrer si on réclame un crédit pour impôt étranger.
	6 FNB inscrits aux É.-U. qui détiennent des actions étrangères	

\* généralement jusqu'à 15 %

**Compte enregistré :** Un impôt étranger peut être retenu à la source et n'est pas recouvrable. Dans la mesure où des retenues d'impôt aux États-Unis s'appliquent également, elles ne sont pas recouvrables.



En achetant des FNB canadiens, l'investisseur peut éviter de devoir payer des impôts inattendus. Les FNB BMO offrent aux investisseurs une gamme complète de solutions dont la diversification étrangère est fiscalement avantageuse.

## Solutions de placements étrangers de BMO Gestion mondiale d'actifs

Nom du fonds	Couvert	Non couvert	Part en \$ US	Parts de catégorie Accumulation	Frais de gestion (%)
<b>Actions</b>					
FNB BMO d'actions américaines à faible volatilité (\$ CA)	ZLH	ZLU	ZLU.U		0,30
FNB BMO MSCI américaines de haute qualité	ZUQ.F	ZUQ	ZUQ.U		0,30
FNB BMO américain de dividendes (\$ CA)	ZUD	ZDY	ZDY.U		0,30
FNB BMO S&P 500 (\$ CA)	ZUE	ZSP	ZSP.U		0,08
FNB BMO MSCI américaines valeur		ZVU			0,30
FNB BMO actions du Nasdaq 100 couvertes en \$ CA	ZQQ	ZNQ			0,35
FNB BMO Moyenne industrielle Dow Jones couverte en \$ CA	ZDJ				0,23
FNB BMO vente d'options d'achat couvertes de dividendes élevés de sociétés américaines	ZWS	ZWH	ZWH.U		0,65
FNB BMO actions privilégiées de sociétés américaines	ZHP	ZUP	ZUP.U		0,45
FNB BMO vente d'options de vente de sociétés américaines	ZPH	ZPW	ZPW.U		0,65
FNB BMO d'actions internationales à faible volatilité couvertes en \$ CA	ZLD	ZLI			0,40
FNB BMO MSCI Monde de haute qualité		ZGQ			0,45
FNB BMO MSCI Europe de haute qualité couvert en \$ CA		ZEQ			0,40
FNB BMO internationales de dividendes couvert en \$ CA	ZDH	ZDI			0,40
FNB BMO d'actions marchés émergents à faible volatilité		ZLE			0,45
FNB BMO MSCI EAFE	ZEA	ZDM			0,20
FNB BMO MSCI marchés émergents		ZEM			0,25
FNB BMO MSCI EAEO valeur		ZVI			0,40
FNB BMO à rendement bonifié	ZPAY.F	ZPAY	ZPAY.U		0,65
FNB BMO S&P sociétés américaines à faible capitalisation	ZSML.F	ZSML	ZSML.U		0,20
FNB BMO S&P sociétés américaines à moyenne capitalisation	ZMID.F	ZMID	ZMID.U		0,15
FNB BMO MSCI EAFE ESG Leaders		ESGE			0,25
FNB BMO vente d'options d'achat couvertes de sociétés mondiales à dividendes élevés		ZWG			0,65
FNB BMO MSCI Global ESG Leaders		ESGG			0,25
<b>Titres à revenu fixe</b>					
FNB BMO obligations américaines à très court terme (\$ US)			ZUS.U	ZUS.V	0,18
FNB BMO obligations du Trésor américain à moyen terme		ZTM	ZTM.U		0,20
FNB BMO obligations du Trésor américain à long terme	ZTL.F	ZTL	ZTL.U		0,20
FNB BMO obligations du Trésor américain à court terme		ZTS	ZTS.U		0,20
FNB BMO obligations de sociétés américaines de qualité à moyen terme (\$ CA)	ZMU	ZIC	ZIC.U		0,25
FNB BMO obligations de sociétés américaines à haut rendement	ZHY	ZJK			0,55
FNB BMO obligations de sociétés américaines de qualité à court terme couvert en \$ CA		ZSU			0,25
FNB BMO rendement élevé à taux variable		ZFH			0,40

## Fonds d'investissement en dollars US

Nom du fonds	Sans frais	Frais d'acquisition	Frais réduits	À honoraires	RFG (%)	RFG de la série F (%)
BMO Fonds équilibré en dollars US	BMO70808	BMO99808	BMO98808	BMO95808	1,93	0,76
BMO Fonds de dividendes en dollars US	BMO70807	BMO99807	BMO98807	BMO95807	1,93	0,82
BMO Fonds du marché monétaire en dollars US	BMO70801	BMO99801	BMO98801	-	1,19	-
BMO Fonds américain de revenu mensuel en dollars US	BMO70804	BMO99804	BMO98804	BMO95804	2,27	0,78
BMO Fonds indice-actions en dollars US	BMO70803	-	-	-	0,98	-
BMO Fonds d'actions américaines (\$ US)	BMO70723	BMO99723	BMO98723	BMO40723	2,51	0,84
BMO Fonds d'actions américaines Plus (\$ US)	BMO76744	BMO99744	BMO98744	BMO40744	2,20	0,82
BMO Fonds mondial de dividendes (\$ US)	BMO76725	BMO99725	BMO98725	BMO40725	2,45	1,00
BMO Fonds de dividendes nord-américains (\$ US)	BMO76721	BMO79721	BMO78721	BMO40721	2,56	0,89
BMO Fonds concentré d'actions mondiales (\$ US)	-	BMO79213	BMO78213	BMO40213	2,09	0,96
BMO Fonds concentré mondial équilibré (\$ US)	-	BMO79237	BMO78237	BMO40237	1,97	0,85
BMO Fonds FNB vente d'options d'achat couvertes de sociétés américaines à dividendes élevés (\$ US)	-	BMO79766	-	BMO40766	1,67	0,73

Pour en savoir davantage sur les sujets abordés dans cette brochure, veuillez communiquer avec l'équipe des ventes de BMO Gestion mondiale d'actif ou visitez le [bmo.com/gma/ca/conseiller](https://www.bmo.com/gma/ca/conseiller)

**BMO**



**Gestion mondiale d'actifs**

#### **Avis juridique**

Cette communication est fournie à titre informatif seulement. Elle représente une évaluation des marchés au moment de sa publication. Ces opinions pourraient être modifiées sans préavis selon l'évolution des marchés. Les FNB BMO sont gérés et administrés par BMO Gestion d'actifs inc., une société de gestion de fonds d'investissement et de gestion de portefeuille et une entité juridique distincte de la Banque de Montréal.

Le présent document ne doit pas être interprété comme s'il renfermait des conseils juridiques ou fiscaux, car la situation de chaque client est différente. Veuillez parler à votre conseiller juridique ou à votre fiscaliste.

Les placements dans des fonds négociés en bourse peuvent comporter des frais de courtage, des frais de gestion et d'autres frais. Veuillez lire le prospectus avant d'investir. Les taux de rendement indiqués sont les taux de rendement composés annuels historiques globaux; ils tiennent compte de l'évolution du prix des parts et du réinvestissement de tous les montants distribués, mais non des commissions ni de l'impôt payables par le porteur de parts, lesquels auraient réduit le rendement. Les fonds négociés en bourse ne sont pas garantis, leur valeur fluctue fréquemment et leur rendement passé n'est pas indicatif de leur rendement futur.

S&P® et S&P 500® sont des marques de commerce de Standard & Poor's Financial Services LLC (« S&P »), et « TSX » est une marque de commerce de TSX, Inc. Ces marques de commerce ont été octroyées sous licence par S&P Dow Jones LLC et ont fait l'objet d'une sous-licence octroyée à BMO Gestion d'actifs inc. en rapport avec les fonds ZUE, ZSP et ZSPU (les « FNB »). L'indice ou les indices sont des produits de S&P Dow Jones Indices LLC et sont utilisés sous licence par BMO Gestion d'actifs inc. avec les FNB. S&P Dow Jones Indices LLC, S&P, TSX et leurs filiales respectives ne parrainent pas les FNB, pas plus qu'elles ne les appuient, n'en vendent les parts ou n'en font la promotion. Elles ne font en outre aucune déclaration quant à l'opportunité d'un placement dans ces FNB.

MSCI ne parraine pas les fonds négociés en bourse ou les titres mentionnés aux présentes, ne les endosse pas et n'en fait pas la promotion, et MSCI n'assume par ailleurs aucune responsabilité à l'égard de ces fonds, de ces titres ou de tout indice sur lequel se fondent ces fonds ou ces titres. Le prospectus renferme une description plus détaillée des liens limités qu'entretient MSCI avec BMO Gestion d'actifs inc. et les fonds associés.

L'indice Dow Jones des valeurs industrielles couvert en dollars canadiens est un produit de Dow Jones Opco, LLC (« Dow Jones Opco »), une filiale de S&P Dow Jones Indices LLC, et est utilisé sous licence. Dow Jones® et Industrial Average Index CAD Hedged sont des marques déposées de Dow Jones Trademark Holdings LLC (« Dow Jones »); elles ont fait l'objet d'une licence d'utilisation octroyée à Dow Jones Opco et d'une sous-licence d'utilisation octroyée à BMO Gestion d'actifs inc. en rapport avec le fonds ZDJ. Dow Jones Opco, Dow Jones et leurs filiales respectives ne parrainent pas le fonds ZDJ, pas plus qu'elles ne l'appuient, n'en vendent les parts ou n'en font la promotion. Elles ne font en outre aucune déclaration quant à l'opportunité d'un placement dans pareil fonds.

« BMO (le médaillon contenant le M souligné) » est une marque de commerce déposée de la Banque de Montréal, utilisée sous licence.